



DÉLIBÉRATION N°2026/016

SÉANCE du 08 AVRIL 2026

Date de la convocation :
02 Avril 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Anaëlle MINELLI

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 016

Le huit avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Membres présents :

Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alison GOZZI (Adjoints), Monique GIROUD, Georges RINCHET, Anaëlle MINELLI, Franck SICAUD, Elodie DURAND THIETRY, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT (Conseillers)

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « loi Matras » visant à consolider le modèle de sécurité civile ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif au correspondant incendie et secours ;

Considérant le caractère obligatoire de la désignation d'un correspondant incendie et secours dans chaque commune ;

Considérant la nécessité de désigner un référent chargé de relayer les informations entre la commune, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et les administrés, notamment en matière de prévention des risques et de planification des actions de sécurité civile ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Désigne** Monsieur VIVIER Wilfried en qualité de correspondant incendie et secours de la commune ;

Précise qu'il sera chargé notamment :

- de l'information et de la sensibilisation de la population aux risques ;
- de la participation à la prévention des incendies et à la diffusion des bonnes pratiques ;
- de l'appui à la planification communale en matière de sécurité civile (PCS, gestion des risques) ;
- du lien avec le SDIS et les acteurs de la sécurité civile ;

Autorise Monsieur le Maire à notifier cette désignation aux services compétents.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Anaëlle MINELLI



Ainsi délibéré le 08 Avril 2026 que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre
Le Maire, Stéphane LEFEVRE

